

Affaires Culturelles

REF : DAC2015002

Signataire : DD/HR

Séance du Conseil Municipal du 15/10/2015

RAPPORTEUR : Magali CHERET

**OBJET :** Avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.

**EXPOSE :**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets artistiques et culturels locaux, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a mis en place des outils de partenariat et d'aide spécifiques : les conventions de coopération culturelle et patrimoniale. La ville d'Aubervilliers a ainsi signé ce document contractuel fin 2014, lui permettant de bénéficier d'un soutien du Conseil départemental de 26 000 euros reçus en 2015.

Malgré des contraintes budgétaires fortes pesant sur ses finances, le Conseil départemental a maintenu pour 2015 une enveloppe de 16 000 euros pour des projets artistiques et culturels portés par la ville d'Aubervilliers.

Cette aide substantielle va permettre de consolider des projets et d'en susciter de nouveaux, en donnant de la visibilité financière nécessaire aux porteurs de projets, qu'il s'agisse de la ville (direction des affaires culturelles) ou d'opérateurs délégués.

Dans cette optique, et afin de bénéficier de cette aide du Conseil départemental, un avenant n°2 apporté à la convention est proposé, permettant d'identifier quelques projets spécifiques, considérés comme structurants dans l'action culturelle locale :

NATURE DU PROJET	PART CG	COUT TOTAL
<b>Cinéma</b> : Soutien au projet «les capsules du film d'animation»	10 000 €	26 932 €
<b>Jeune Public</b> : Soutien au projet «festival rencontres des jonglages»	6 000 €	16 144 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 000 €</b>	<b>43 076 €</b>

Ce soutien important du Conseil départemental constitue un geste politique fort et une reconnaissance pour le rôle joué par Aubervilliers sur le territoire départemental en matière artistique et culturelle. Le Conseil départemental devient donc un partenaire stratégique important dans les déclinaisons opérationnelles de la politique culturelle locale et un opérateur financier incontournable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 OCTOBRE 2015

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 octobre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	Mme KOUAME Akoua Marie
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire

Mme LENOURY Nadia représentée à partir de la question n°270

M. Eric PLEE arrivé à partir de la question n°277

Mme FAGARD Alice représentée par M. CECCOTTI RICCI Roland jusqu'à la question n° 278

**Absents :** Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderahim, RACHEDI Hakim.

**Secrétaire de séance :** Mme KOUAME Akoua Marie

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles  
Affaires Culturelles

REF : DAC2015002

Signataire : DD/HR

**OBJET : Avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 87 du 05 avril 2014 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 433 du 19 décembre 2013 relatif à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,

Considérant l'intérêt de favoriser avec le département la mise en œuvre de partenariats dans le domaine du développement culturel territorial et de contribuer à la continuité des projets culturels et patrimoniaux de qualité,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013 – 2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal sur les imputations suivantes :

service	chapitre	article	fonction	montant
705	74	7473	33	16 000 euros

Reçu en préfecture le : 16/10/2015

Publié le : 16/10/2015

Certifié exécutoire le : 16/10/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

